Code	Légende
A	Zone à vocation agricole
Aa	Secteur de la zone agricole ou toute construction agricole est interdite
AP	Secteur de la zone à vocation agricole à « sensibilité » paysagère
APe	Sous secteur de la zone A où les affouillements et exhaussements de sol sont autorisés
AU	Zone à urbaniser dite « fermée » à vocation dominante d'habitat (ouverture à l'urbanisation après réalisation des équipements)
AUo	Zone à urbaniser dite « ouverte », opérationnelle selon les orientations d'aménagement (dans certains cas : opérations d'ensemble à vocation dominante d'habitat imposées dans cette zone)
N	Zone Naturelle
Ne	Secteur réservé à des équipements d'intérêt collectif pour la mise en valeur du site du village et pour le stationnement
Nj	Secteur de la zone N pouvant accueillir des abris de jardin
NL	Secteur de la zone N réservé à des activités de loisirs nautiques
UA	Zone urbaine centre ancien (habitat, commerces, services...) - typologie dominante : bâti continu et à l'alignement des voies
UAb	Secteur de la zone UA comportant des orientations particulières d'aménagement
UAc	Secteur de la zone UA
UD	Zone d'extension urbaine desservie par le réseau collectif d'assainissement - typologie dominante : bâti discontinu
UDa	Secteur de la zone UD avec assainissement autonome
UDb	Secteur de la zone UD comportant des orientations particulières d'aménagement
UDc	Secteur de la zone UD gelée à l'urbanisation
UE	Zone destinée à accueillir des infrastructures et des équipements collectifs de service .
UI	Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, artisanales ou commerciales: secteur 1UI et secteur 2UI avec prescriptions spécifiques "loi Barnier"
UL	Zone à vocation d'accueil d'équipement, d'installations d'hébergement et de loisirs
UT	Zone réservée à des activités liées à la vocation touristique du site de la Magannerie

Espace boisé classé.

Eléments de paysage à protéger (L. 123-1-7)
- Espace à caractère naturel: boisements
- Arbre isolé remarquable à conserver
- Alignements d'arbres à conserver
- Haies à conserver
- Plantations à venir: alignements d'arbres
- Plantations à venir: haies hautes et basses

4 — Emplacement réservé

Patrimoine bâti remarquable (démolition subordonnée au permis de démolir)

Ruine pouvant être restaurée

Emprise de la plateforme

10.00 / 15 15 / 10 10 — Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie s'appliquant aux habitations; Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie s'appliquant aux autres constructions

Limites d'application des marges de recul

Marge de recul minimum imposée aux constructions

Zones inondables: Aléa fort, Aléa moyen, Aléa faible

Zone de sécurité

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Equipements techniques municipaux	Commune
2	Parc de stationnement et équipements municipaux	Commune
3	Stationnement, espaces verts, aire de loisirs	Commune
4	Elargissement voie communale n°2 et chemin des Chapelains	Commune
5	Stationnement.	Commune
6	Aménagement aire « point propre » + aménagement abords RD493	Commune
7	Aménagement espaces publics, stationnement	Commune
8	Aménagement du carrefour Chapelain/RD 493	Commune
9	Equipement collectif et espaces publics	Commune
10	Espaces publics	Commune
11	Elargissement de la « Route Royale »	Commune
12	Elargissement du chemin de la Bourque	Commune
13	Aménagement abords Avenue G. Coupois	Commune
14	Liaison chemin de St. Jean / RD493	Commune
15	Elargissement de la RD 776	Département

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE SAILLANS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.1.2
REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE
Echelle: 1/2500

Approuvé par délibération du conseil municipal 23 février 2008
Modifié par délibération du conseil municipal du 10 mai 2011

JEAN DECAUVILLE - Urbaniste - Les Fourches et Martinelles - 26150 DIE
BEUA-BLANCHET PASCALE - Urbaniste 3rue Sergent BLANDAN 26500 BOURG LES VALENCE
ARIES-BERRON PAUL - Architecte Urbaniste - 11 rue Louis VERDET 26000 VALENCE
BARNIER DELPHINE - PAYSAGISTE - 11 Rue du Vieux VILLAGE 26800 MONTOISON

Infographie - Alain Crouan Tél: 04.75.55.19.75 - 06.14.65.26.67 - alain.crouan@dbmail.com